

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE DAX, OEYRELUY ET TERCIS-LES-BAINS

AMÉNAGEMENT GOLFIQUE ET RÉSIDENTIEL DÉNOMMÉ « HARMANA » TRANCHE 1

Par arrêté du 13/06/2023, ADG N° 2023- 373, Monsieur le Maire de Dax a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet la délivrance des permis d'aménager portant sur un aménagement golfique et résidentiel dénommé « Harmana » - Tranche n°1, sur les communes de Dax, Oeyreluy et Tercis-les-Bains, déposés le 24/11/2022 par la SOBRIM.

Ce projet accueillera, sur près de 140 hectares, un golf, diverses activités et des espaces résidentiels, au sein d'une nature préservée et restaurée. Les permis d'aménager de la première tranche du projet concerne la création d'un golf de 12 trous et de parties résidentielles sur les 3 communes. Il sera réalisé 43 lots dont 2 macro-lots sur la commune de Dax, 166 lots dont 4 macro-lots sur la commune de Oeyreluy, 60 lots et 2 macro-lots sur la commune de Tercis-les-Bains et 62 lots à cheval sur la commune de Oeyreluy et Tercis-les-Bains dont 2 macro-lots.

A l'issue de l'Enquête publique unique, Messieurs les Maires de Dax, de Oeyreluy et de Tercis-les-Bains statueront chacun sur les 10 demandes de permis d'aménager portant sur un aménagement golfique et résidentiel « Harmana » - tranche n°1, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

La Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 26 mai 2023, M. Eric Lopez, profession : ingénieur projet en énergies renouvelables, en qualité de commissaire enquêteur et de M. Jean-Louis Levet, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera **du vendredi 7 juillet 2023 à 8h30** (heure d'ouverture de l'accueil du public à la mairie de Dax) **au mardi 8 août 2023 à 17h30** (heure de fermeture de l'accueil du public à la mairie de Dax), soit une durée de 33 jours consécutifs, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la **mairie de Dax, Rue Saint Pierre, 40100 Dax.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales en mairie de :

Dax aux dates et heures suivantes :	Oeyreluy aux dates et heures suivantes :	Tercis-les-Bains aux dates et heures suivantes :
Vendredi 7 juillet de 14h30 à 17h30	Vendredi 7 juillet de 9h à 12h	Samedi 8 juillet de 9h à 12h
Mardi 8 août de 9h à 12h	Lundi 7 août de 14h à 17h	Lundi 7 août de 9h30 à 12h30

Le public a la possibilité de se présenter à la permanence de son choix.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront celles prévues par l'article R123-8 du code de l'environnement, notamment, le résumé non technique, les études, avis et conclusions rendus dans le cadre de la délivrance de l'arrêté préfectoral 2022-349 d'autorisation environnementale, l'arrêté préfectoral 2022-349 d'autorisation environnementale précité, les demandes de permis d'aménager PA 040 088 22 0004, PA 040 088 22 0005, PA 040 207 22 00002, PA 040 207 22 00003, PA 040 207 22 00004, PA 040 207 22 00005, PA 040 207 22 00006, PA 040 314 22 00003, PA 040 314 22 00004 et PA 040 314 22 00005 déposées le 24 novembre 2022 comprenant l'étude d'impact et les avis des organismes consultés dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager. Ces pièces sont tenues à la disposition du public en mairie de Dax, de Oeyreluy et de Tercis-les-Bains, pendant

la durée de l'enquête publique, du vendredi 7 juillet au mardi 8 août 2023 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de la Mairie de Dax, Rue Saint Pierre, 40100 Dax.

Un dossier d'enquête publique et un registre seront déposés à :

- la Mairie de Dax, rue Saint-Pierre 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels : le lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h ;

- la mairie de Oeyreluy, 411, rue du Bourg, 40180 Oeyreluy, aux jours et horaires d'ouverture habituels : le lundi et mercredi de 14h à 17h et le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;

- la mairie de Tercis-les-Bains, 3 rue de la Mairie, 40180 Tercis-les-Bains, aux jours et horaires d'ouverture habituels : le lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 / le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 / le samedi de 9h à 12h.

Le dossier est également disponible sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie de Dax, rue Saint Pierre 40100 Dax, pendant la durée de l'enquête, du 07 juillet 2023 au 08 août 2023 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Le dossier est également disponible sur les sites internet des communes de Dax : <https://www.dax.fr/>, de Oeyreluy : <https://oeyreluy.fr/> et de Tercis-les-Bains : <http://www.mairie-tercislebains.fr/> et sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Dax : <https://www.grand-dax.fr/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur des registres ouverts à cet effet en mairie de Dax, de Oeyreluy et de Tercis-les-Bains ou les adresser par courrier au siège de l'enquête publique, à l'adresse postale suivante « **Mairie de Dax, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, aménagement golfique et résidentiel « Harmana » à Dax, Oeyreluy et Tercis-les-Bains (Tranche n°1), Rue Saint-Pierre CS 9007, 40107 Dax Cedex** » ou par courriel envoyé à enquetepubliquegolf@dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du 07/07/2023 à 8h30 et close le 08/08/2023 à 17h30 inclus, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 08/08/2023 (dernier jour de l'EP) ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Mairie de Dax, direction de l'Urbanisme, rue Saint Pierre 40 100 Dax (tél : 05 58 56 84 11).

Le maire
Julien DUBOIS
Président de la communauté
d'agglomération du Grand Dax